

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU
31 JANVIER 2024**

**RAPPORT N° I-2
24SGADB0002**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
15**

**Date de convocation :
25 janvier 2024**

**Date d'affichage :
1 février 2024**

**OBJET:
Désignation au Conseil Académique
de l'Éducation Nationale (CAEN)**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 23**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 23**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 31 janvier à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Roger BURTIN
M. Georges LACOUR
M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. FREDON (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétence conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales permettant de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou présentations sous réserve que la décision soit prise à l'unanimité,

Vu le décret n°85-895 du 21 août 1985 modifié par le décret du 25 janvier 1991 relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies,

Vu l'arrêté préfectoral n°23- 326 portant mise à jour du Conseil Académique de l'Education Nationale à l'académie de Dijon,

« Le conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) est une instance qui peut être consultée et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie.

A ce titre, il est chargé de l'examen du schéma prévisionnel des formations secondaires, du programme d'investissement, des subventions de fonctionnement des lycées, de la formation continue pour adulte ou encore de l'enseignement supérieur.

Il est composé de membres de droit (Préfet de région, Recteur de l'académie, ...) et de 72 membres ayant voix délibérative comprenant un tiers d'élus, un tiers de représentants des personnels et un tiers de représentants des "usagers" (parents, étudiants, syndicats, etc.).

Il vous est donc demandé de bien vouloir désigner les représentants au sein de cette instance en faisant usage de la faculté offerte par l'article L. 2121-21 du CGCT.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De désigner M. Jérémy PINTO en qualité de titulaire et Mme Frédérique LEMOINE en qualité de suppléante pour siéger au CAEN.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 1 février 2024
et publié, affiché ou notifié le 1 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

